

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2014

Absents excusés : Sébastien CAROTTE (pouvoir donné à Carlos CARNEIRO)

La séance est ouverte à 20 heures. Le compte rendu de la séance du 20 juin 2014 est adopté à l'unanimité

1 -FINANCES :

Un état de la trésorerie et des finances a été présenté au 18 Juillet 2014.

La trésorerie disponible est de 335 305 €.

L'état des budgets est synthétisé ci après :

Budget communal

	Budget voté	Réalisé au 18/7/14	Disponible
Exploitation dépenses	801 326 €	358 802 €	442 524 €
Exploitation recettes	801 326 €	356 232 €	445 094 €
Investissements dépenses	404 696 €	154 223 €	250 473 €
Investissements recettes	412 612 €	673 €	411 940 €

Budget assainissement

	Budget voté	Réalisé au 18/7/14	Disponible
Exploitation dépenses	82 058€	2 620 €	79 438 €
Exploitation recettes	82 058€	0 €	82 058 €
Investissements dépenses	155 416 €	3 630 €	151 786 €
Investissements recettes	155 416 €	16 165 €	139 351 €

Rien n'est à signaler si l'on regarde le détail par chapitre, donc pour le moment, le budget est respecté, sans besoin de délibération complémentaire.

Un nouveau point sera fait courant octobre / novembre, notamment pour suivre l'avancée du poste charges de personnel, compte tenu que les frais inhérents aux TAPS n'avaient pas été budgétés, et que nous avons un saisonnier de plus cet été et un remplaçant au secrétariat pour palier à des arrêts maladie.

Une délibération modificative est établie, suite à un avis de la trésorerie, pour rectifier les comptes 775 et 192 du budget communal (opérations d'ordre) qui ne doivent plus apparaître selon la norme comptable M14.

Les délibérations d'affectation des résultats 2013 (budgets communal et assainissement) sont également présentées et adoptées.

2 – TRAVAUX et BATIMENTS :

Modification de la délibération 2014/43 sur laquelle une erreur d'intitulé apparaît. Présentation des plans d'aménagement de la mairie avec ses modifications. L'avant projet reçu de l'architecte est validé à l'unanimité par le Conseil, le budget estimatif est quant à lui le même qu'initialement (135 300 € TTC hors mobilier provisionné dans le budget investissements communal).

La question se pose sur l'installation d'une climatisation ou non, qui n'est pas prévue dans le projet. Celle-ci sera posée à l'architecte, pour voir la meilleure solution au niveau utilisation et coût entre une climatisation réversible, ou indépendante. La dernière solution est la climatisation ponctuelle avec des appareils mobiles.

L'architecte doit maintenant lancer les appels d'offre (un pour le toit, et un pour l'aménagement du rez de chaussée). Il est rappelé que ce projet est inscrit dans le programme pluriannuel et bénéficie de 60% de subventions.

La Mairie déménagera dans la salle communale pendant les travaux, les branchements du téléphone et d'internet sont en cours.

3 - ECOLE :

Mr MARTIN COCHER expose la mise en place des Temps d'Activités Péri Scolaires (TAPS) pour la période du 2/9 au 16/10 :

- Sur 93 élèves, 83 se sont inscrits. Il reste 3 familles qui n'ont pas rendu réponse, situation à régulariser dès la rentrée.
- Les groupes se répartissent entre la musique (Mme BIESSY de l'Echo du Vallon), la danse (Mme BARRAUD), le théâtre (Mme BALLANDRAS), les travaux manuels (Mmes COSTA et MONTANGERAND), les travaux textiles (Mme CHEVALIER), le tennis de table (Mrs JACQUET et ROBERJOT), les arts plastiques avec photos (Mme FONTERET) et la garderie (Mme BRAILLON).
- Les salles dans lesquelles ces différentes activités seront dispensées ont été choisies. Pas de travaux à y réaliser, à voir par contre la question du rétablissement de l'électricité et du chauffage dans l'un des locaux.
- Les investissements relatifs à ces TAPS sont en cours : le petit matériel est listé par les différents intervenants, les tables de ping-pong sont en cours d'achat (1 grande + 4 junior) : total estimé environ 1 300 €. Des tables et chaises stockées à l'école et non utilisées sont en cours de modification pour être adaptées à l'utilisation prévue.
- Les aides attendues pour l'organisation de ces TAPS sont de 50 €/enfant. Une aide complémentaire de 40 €/personne pour les zones rurales est espérée, donc un minimum de 4 150 € et un maximum de 7 470 € annuels.
- Les différents intervenants ont des statuts différents :

- L'écho du vallon (Mme BIESSY) produira des factures pour ses interventions
 - Les ATSEM, et l'employée communale, déjà rémunérées par la Commune resteront dans le même cadre
 - Les institutrices seront payées par une feuille d'indemnités
 - Mmes COSTA et MONTANGERAND bénéficieront d'une déclaration ponctuelle d'un an pour les agents contractuels
- Les taux horaire proposées pour chacun seront de :
- Mme BIESSY 33 €/heure
 - Mmes BARRAUD et BALLANDRAS 9.71 €/heure brut
 - Mmes COSTA et MONTANGERAND 9.64 €/heure brut
 - Mmes CHEVALIER et FONTERET 21.86 €/heure brut (ces taux sont les taux maximum prévus par décret)
 - Mme BRAILLON 9.64 €/heure brut
 - Mrs JACQUET et ROBERJOT bénévoles

Après discussions sur les différences de taux horaire, dues aux différences de statut, le Maire est autorisé à établir les déclarations ponctuelles et les taux horaires sont validés à l'unanimité. Le total des salaires est estimé à 12 000 €.

- A noter que pour obtenir des créneaux de 3 x 1 heure, les heures de classe ont été modifiées les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 15 / 11 h 15 et 13 h / 16 h 15
- L'assiduité aux TAPS sera validée par les intervenants à chaque séance.

Un nouveau questionnaire sera remis aux parents d'élèves au cours ou à la fin du premier trimestre.

8 - DIVERS :

Le Conseil Municipal est invité à donner un avis suite à l'enquête publique ouverte sur la demande présentée par la SEDE en vue de l'autorisation à étendre l'activité de la plate forme de compostage MONSOLS FERTILISANTS.

Les différents points relevés par l'enquêteur sont :

- Les odeurs
- La circulation
- La sécurité dans le village
- Les risques d'écoulements polluants dans la rivière

Le Conseil partage ces inquiétudes et y ajoute la question de la voirie (contournement et entretien). A court terme, il pourrait être proposé de gérer le trafic en sens unique, en arrivant par la route d'Ouroux et en repartant par la route de la Matreille, puis le Bourg.

Cela nécessitera de lourds travaux, et il apparaît important que la SEDE y contribue, ainsi que le département, puisque cette augmentation de volume traité s'inscrit dans les objectifs du plan départemental d'élimination des déchets.

Les membres de la commission voirie précisent que le chemin de la Matreille est très endommagé sur la partie droite de la route qui relie CORICO à MONSOLS FERTILISANTS.

Le problème des odeurs pourrait être atténué par le bâchage systématique des camions et tracteurs aussi bien entrants que sortants (exigences auxquelles la SEDE avait donné un engagement lors de la visite organisée avec une partie du Conseil Municipal).

Il reste néanmoins qu'il est important de maintenir des activités industrielles et génératrices d'emploi sur la Commune, mais en demandant de respecter des règles nécessaires au confort et à la sécurité des habitants de Monsols.

La question est ensuite soumise au vote à bulletin secret : 11 voix pour et 4 voix contre.

QUESTIONS DIVERSES

- Commission d'appel d'offres : lors de sa dernière séance, le conseil avait élu les membres titulaires et suppléants de cette commission. Néanmoins, la Sous Préfecture demande à ce que des listes complètes soient présentées à ces élections, ce qui n'a pas été le cas. Une nouvelle élection sera donc prévue à l'ordre du jour de la prochaine réunion
- Voirie : le CCHB a demandé la liste des priorités à réaliser pour 2015/2016 (budget alloué de 104 000 € environ). Celles-ci ont été déterminées de la manière suivante :
 - 2 tronçons sur le lotissement du Viaduc (environ 150 m). La récupération des eaux pluviales devra également être revue à cette occasion
 - Lotissement Marie BOUILLARD (environ 65 m)
 - Les Grands Moulins entre Mr et Mme JAFFRE et Mme CHATELET (environ 70 m)
 - La Matreille : comme ceci a été exposé auparavant, la route est endommagée et devra être revue après l'hiver. Des purges pourraient être faites sur diverses zones. Ceci sera confié pour étude au maître d'œuvre du CCHB.
- Sécurité : l'entrée du village, en arrivant par Saint Igny, est dangereuse, du fait de la priorité à droite de la rue des Châtaigniers. A voir si on ne pourrait pas ajouter un panneau pour rappeler l'existence de cette priorité.
- Pompiers : nous avons donc maintenant deux pompiers dans nos employés municipaux. Il est convenu que pendant leurs heures de travail, ils se mettent en AEC 10 (secours). Il faudra également qu'ils informent le secrétariat de manière généralisée quand ils partent en intervention.
- Contrat pluriannuel : chacun doit commencer à réfléchir sur les investissements à réaliser en 2015, pour lequel des demandes de subvention sont réalisées dans le cadre de ce contrat auprès du Conseil Général.
- Ancienne décharge : Mr FILEK des Amis de la Nature sollicite la Commune pour que des carottages soient réalisés dans l'ancienne décharge. Cette demande devra

faire l'objet d'un vote lors du prochain conseil de septembre. Il est rappelé que cette demande avait déjà été faite auprès de l'ancien Conseil, et refusée.

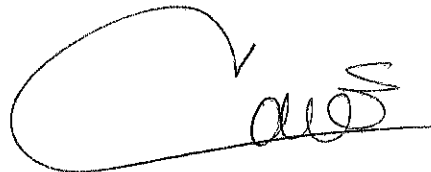
- Personnel : il est rappelé qu'en cas de besoin d'intervention ou de travaux demandés aux employés communaux, un carnet de liaison est présent en Mairie. Sinon, la personne à qui s'adresser est Carlos CARNEIRO, qui gère le planning avec eux.

- Viaduc : Chacun regrette que l'absence d'entretien des arbres à proximité du Viaduc le rende non visible. Il serait utile que les propriétaires fassent le nécessaire. De plus, afin de faciliter l'accès à la cascade depuis le viaduc, l'entrée du chemin sera empierrée pour éviter les dégâts causés par le passage des motos et des quads, et la pose d'une corde ou d'une main courante sera étudiée.

- Sondage : dans le cadre des brèves, un sondage a été remis. Une quarantaine de réponses seulement a été reçue. Leur dépouillement montre un avis favorable à la remise en route d'un Comité des Fêtes, avec volonté d'implication. A suivre donc. Une réunion sera organisée à l'automne avec les personnes intéressées.

La séance est levée à 22 H 35.

Le Secrétaire de Séance,
Christine DARÇON



Compte rendu approuvé par les conseillers municipaux présents.

Observations éventuelles :

Signatures des conseillers municipaux :